

DELIBERATION N° 82/45 : LOCATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION A DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée municipale qu'une demande de logement émanant du personnel communal reste insatisfaite alors qu'un logement de fonction est toujours inoccupé dans l'ancienne école primaire du centre.

Après avis favorable de l'Inspecteur d'Académie, de l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale circonscription de TOUL et de Monsieur le Directeur de l'école primaire J. Prévert, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition du Directeur des services techniques de la Mairie, le logement de fonction type F3, situé au 2ème étage de l'ancienne école primaire du Centre, Place Ferri à LUDRES, moyennant un loyer mensuel de 350 F, charges en sus.

Monsieur REINSTADLER précise que la location prendra effet à compter du 1er Avril 1982, pour une durée de 12 mois, mais révocable à tout moment avec préavis de 3 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide d'établir un bail à Monsieur le Directeur des services techniques, pour le logement de fonction type F3, situé Place Ferri à LUDRES, dans l'ancienne école primaire du Centre, que le Maire est autorisé à signer.
- le contrat de location prendra effet à compter du 1er Avril 1982, pour une durée de 12 mois, mais révocable à tout moment avec préavis de 3 mois.
- fixe le montant mensuel du loyer à 350 Frs, charges en sus.